

Conseil du 22 décembre 2009

Monsieur le maire procède à l'appel des membres présents et ouvre la séance à 18 h.
Membres en exercice : 29. Présents : 23 – Procurations : 6

Monsieur le maire demande à l'assemblée de rajouter trois délibérations concernant :

- La régularisation de la cession gratuite de terrain appartenant à Monsieur Gérard Bernadet
- Zonage du risque inondation à l'échelle communale : demande de subvention complémentaire.
- Ouvertures anticipées de crédits en section d'investissement.

Demande acceptée pour ces projets qui porteront les n° 26 – 27 - 28

0. Approbation du procès verbal de la séance du 26 octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

1. Convention tripartite d'utilisation de la halle des sports du Collège Claudie-Haigneré à Rochefort-du-Gard : cadre et modalités de mise à disposition de la halle des sports à la commune.

Rapporteur : Monsieur Rémy Bachevalier.

Le Conseil général, lors de la commission permanente du 26 novembre dernier, a approuvé la nouvelle convention tripartite d'utilisation de cet équipement. Elle a pour objectif de définir et de contractualiser les modalités d'utilisation de la halle des sports entre le Collège Claudie-Haigneré pour la pratique de l'EPS et la commune de Rochefort-du-Gard pour sa mise à disposition auprès d'associations sportives en dehors du temps scolaire. Il s'agit d'approuver ladite convention.

Adoptée à l'unanimité.

2. Hôtel de Ville : Affectation des locaux.

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris.

Suite à la procédure de désaffectation des locaux de l'ancienne école du « Jardinnet », il est proposé d'affecter les locaux communaux sis Place du Lavoisier, à un usage d'Hôtel de Ville et d'accueil des services municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

3. Hôtel de Ville : construction de la salle du Conseil et des bâtiments administratifs : demande de financement.

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris.

La réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école du « Jardinnet » sera complétée par la construction d'un édifice qui accueillera, entre autre, la salle du Conseil municipal, la salle des mariages et les bureaux destinés aux services municipaux. Il conviendrait de solliciter la participation la plus large possible au titre de la Dotation générale d'équipement gérée par les services préfectoraux du Gard et auprès du Conseil régional Languedoc-Roussillon.

Adoptée à l'unanimité.

4. SMICTOM : modification des statuts.

Rapporteur : Monsieur Pierre Vinot.

Il est proposé d'adopter la modification de l'article 4 des statuts du SMICTOM ayant

notamment pour objet le changement d'adresse du siège administratif dudit Syndicat.
Adoptée à l'unanimité.

5. Commission de mise en concurrence des concessions d'aménagement.

Rapporteur : Monsieur André Dhayer.

L'attribution des concessions d'aménagement est soumise par le concédant à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

L'article R.300-8 du code de l'urbanisme prévoit, lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l'intervention d'une commission constituée au sein de l'organe délibérant à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Cette commission ad hoc émet un avis sur les candidatures reçues, préalablement à l'engagement des discussions mentionnées à l'article R.300-7. Il est proposé de créer cette commission et d'en désigner les membres.

Il est proposé au vote la liste suivante : Patrick Vacaris, Président.

Titulaires : Jean-Claude Bellon, vice-président; Pierre Vinot, André Dhayer, Jean-Michel Stradaïoli, Maurice Savary.

Suppléants : Augustine Poux, Jean-Marie Lasnier, Josiane Many, Dominique Riberi, Robert Piquet. Liste adoptée à l'unanimité.

6. Vidéo protection - programmation 2010 : demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Rapporteur : Madame Dominique Riberi.

Dans le cadre des crédits gérés par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, il serait judicieux d'envisager en 2010, le développement de nos installations de vidéo protection, les lieux publics à protéger et de compléter ainsi le dispositif de prévention mis en place sur notre commune. La programmation 2010 pourrait porter sur la protection du complexe sportif du « Vieux Moulin », l'Esplanade de la Vote, l'école du « Vieux Moulin » et l'école des « Eynavay », l'espace Sports et Loisirs, la Place Frédéric Mistral, le carrefour route d'Orange, et celui de la route d'Avignon. Le coût prévisionnel des travaux serait de 63 000 € hors taxes. Il est proposé de solliciter l'accord de la commission départementale de vidéo-protection, et de déposer un dossier de subvention.

Adopté à la majorité.

Pour : Patrick Vacaris, Claudine Lacour, Jean-Claude Bellon, Dominique Riberi, Pierre Vinot, Christiane Vidal, Rémy Bachevalier, Josiane Many, André Dhayer, Chantal Laffargue, Jean-Marie Lasnier, Anne-Marie Faucelli, Gilbert Pasquer, Isabelle Deleuze, Patrick Porte, Maryline Bellon, Jean-Noël Gony, Augustine Poux, Julien Rochas, Isabelle Salin, Jean-Michel Stradaïoli, Myriam Gruit, Valérie Renaudin.

Contre : Christine Coste.

Abstentions : Robert Piquet, Maurice Savary, Catherine Aymard, Patrick Sandevour, Patricia Ferrier.

7. Convention financière avec le SIDSCAVA portant organisation des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) par le SIDSCAVA.

Rapporteur : Madame Claudine Lacour.

Il est proposé d'approuver la convention ayant pour objet de déterminer les modalités de remboursement du S.I.D.S.C.A.V.A. aux contributions de la commune (fourniture de repas, prestation d'entretien des locaux mis à disposition, mise à disposition d'un bus avec chauffeur et mise à disposition de personnel éducatifs et administratifs) pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.

8. Augmentation du tarif des cartes d'étude surveillée.

Rapporteur : Madame Maryline Bellon.

Considérant l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les études surveillées, et l'ouverture d'une classe d'étude supplémentaire, il est proposé de fixer la carte d'études à 11,20€ à compter du 1er Janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

9. Cession gratuite à la commune d'un délaissé appartenant au Conseil général du Gard.

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Stradaïoli.

Dans le cadre du projet de requalification urbaine et d'aménagement paysager sur la Bégude, il est proposé d'accepter la cession à titre gratuit de la parcelle (délaissé) cadastrée section C n°150 d'une superficie de 502m² appartenant au Conseil général du Gard. Cette acquisition se fera à titre gratuit, et seuls les frais liés à cette vente (service des hypothèques) seront à la charge de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

10. Cession d'une parcelle communale à Monsieur Jean-Marie Buffandeau.

Rapporteur : Monsieur André Dhayer.

Monsieur Jean-Marie Buffandeau souhaite réaliser un lotissement sur les parcelles n°732 et 1669 cadastrées section A5, lieudit Le Quisselard. Afin de sécuriser l'accès du futur lotissement sur l'Avenue de Provence, il est proposé de lui céder 103m² de la parcelle communale (domaine privé) cadastrée section A n°2095. Suite à l'avis des services fiscaux en date du 30 novembre 2009, et après négociations, il est proposé de céder cette emprise à Monsieur Jean-Marie Buffandeau, et de fixer le prix du m² à 80€.

Adoptée à l'unanimité.

11. Enquête publique : modification n°3 du POS en vue de la rénovation de l'Ancien Relais de Poste et de la création de logements pour tous.

Rapporteur : Monsieur André Dhayer.

Le dossier de modification du POS portait sur :

- Un projet de structuration de cet îlot urbain,
- La forme et densité des constructions existantes,
- Le classement de ces terrains dans la zone UC et la création d'un secteur UCa, d'une superficie de 9.500m² environ, affecté d'un COS de 0,70.
- L'édiction de règles concernant l'aspect, la nature et hauteur des clôtures du secteur UCa afin d'améliorer la qualité des espaces publics et des perceptions urbaines.

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 Septembre au 13 novembre 2009 inclus, Monsieur Georges Firmin, commissaire enquêteur, a rendu son rapport avec ses conclusions le 15 décembre 2009.

Il est proposé de prendre acte de l'avis FAVORABLE du commissaire enquêteur rendu dans son rapport en date du 15 décembre 2009, d'arrêter le projet de modification n°3 du Plan d'occupation des sols en vue de la rénovation de l'ancien Relais de Poste et de la création de logements pour tous, et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces de cette procédure, et à effectuer les mesures de publicité et les notifications afférentes.

Adopté à la majorité.

Pour : Patrick Vacaris, Claudine Lacour, Jean-Claude Bellon, Dominique Riberi, Pierre Vinot, Christiane Vidal, Rémy Bachevalier, Josiane Many, André Dhayer, Chantal Laffargue, Jean-Marie Lasnier, Anne-Marie Faucelli, Gilbert Pasquer, Isabelle Deleuze, Patrick Porte, Maryline Bellon, Jean-Noël Gony, Augustine Poux, Julien Rochas, Isabelle Salin, Jean-

Michel Stradaïoli, Myriam Gruit, Valérie Renaudin, Maurice Savary, Catherine Aymard, Patrick Sandevour, Patricia Ferrier. Contre : Robert Piquet, Christine Coste.

12. Enquête publique : révision simplifiée n°2 du POS pour l'installation d'un parc photovoltaïque.

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Lasnier.

Il a été décidé de confier à la Société JUWI la création du parc photovoltaïque de la commune. Après avoir démontré et justifié l'intérêt général du projet de révision simplifiée n°2 du POS, la révision consiste à changer l'affectation de terrains actuellement classés en zone naturelle (ND) pour une surface totale d'environ 33ha avec la création d'un secteur NDa permettant l'installation d'un tel projet, et d'un sous-secteur NDa1 relatif à la présence du couloir de la ligne à très haute tension de ERDF. Le projet s'étend sur les lieux-dits La Granes et Belly-Est. Il est délimité au nord par l'Autoroute A9 et à l'Ouest, par la RD111, et traversé au Sud par le chemin de Belly, voie DFCl.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 septembre au 13 novembre 2009 inclus. A l'issue de cette enquête, Monsieur le Commissaire enquêteur, a rendu son rapport et ses conclusions le 15 décembre 2009.

Il est proposé de prendre acte de l'avis FAVORABLE du commissaire enquêteur rendu dans son rapport en date du 15 Décembre 2009, d'arrêter le dossier définitif de projet de révision simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols, et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces de cette procédure, et à effectuer les mesures de publicité et les notifications afférentes.

Adoptée à l'unanimité.

13. Mise en révision simplifiée n°1 du POS portant sur le projet de création de la Zone d'Activités Raphaël-Garcin dans le secteur des Sableyes : conclusions de l'enquête publique.

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a, dans le cadre de sa compétence développement économique, décidé d'étudier l'opportunité et la faisabilité de requalifier et d'étendre la Zone d'Activités Raphaël-Garcin

Le périmètre retenu pour la révision simplifiée est situé en continuité Ouest de la ZAC Raphaël Garcin, délimité au Sud par le hameau de la Bégude et à l'Ouest par la voie TGV.

L'enquête publique concerne des terrains situés en zone ZB (parcelles n°21, 22) et Zone ZA (parcelles 16, 17, 18, 19 et 20) et qui sont actuellement affectés en zone NC (agricole) du Plan d'occupation des sols.

La zone d'urbanisation future sera destinée à recevoir des activités de type industriel, artisanal et tertiaire sous condition de la réalisation des équipements de viabilité dans le cadre d'une opération d'aménagement préalable, qui porte sur l'ensemble du périmètre.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 octobre 2009 au 4 décembre 2009 inclus. A l'issue de cette enquête, il est proposé de prendre acte de l'avis FAVORABLE du commissaire enquêteur rendu dans son rapport en date du 15 décembre 2009, d'arrêter le dossier définitif du projet de révision simplifiée n°1 du Plan d'occupation des sols, et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces de cette procédure, et à effectuer les mesures de publicité et les notifications afférentes.

Adopté à la majorité.

Pour : Patrick Vacaris, Claudine Lacour, Jean-Claude Bellon, Dominique Riberi, Pierre Vinot, Christiane Vidal, Rémy Bachevalier, Josiane Many, André Dhayer, Chantal Laffargue, Jean-Marie Lasnier, Anne-Marie Faucelli, Gilbert Pasquer, Isabelle Deleuze, Patrick Porte, Maryline Bellon, Jean-Noël Gony, Augustine Poux, Julien Rochas, Isabelle Salin, Jean-

Michel Stradaïoli, Myriam Gruit, Valérie Renaudin, Maurice Savary, Catherine Aymard, Patrick Sandevour, Patricia Ferrier, Christine Coste.

Abstention : Robert Piquet.

14. Règlement du cimetière – Adoption.

Rapporteur : Madame Josiane Manyà.

La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire s'articule autour de quatre axes : renforcer les conditions d'exercice des opérateurs funéraires, sécuriser et simplifier les démarches des familles endeuillées, prévoir le statut et la destination des cendres des personnes ayant fait le choix de la crémation, et enfin rénover la gestion des cimetières. Il est proposé d'adopter le règlement du cimetière.

Adoptée à l'unanimité.

15. Exécution du budget : transfert de crédits n° 2.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Bellon.

En application de l'article L.2312-2 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission des finances réunie le 18 décembre 2009, il convient d'adopter les modifications budgétaires, équilibrées en fonctionnement et investissements, telles que décrites au tableau récapitulatif joint.

Adopté à la majorité.

Pour : Patrick Vacaris, Claudine Lacour, Jean-Claude Bellon, Dominique Riberi, Pierre Vinot, Christiane Vidal, Rémy Bachevalier, Josiane Manyà, André Dhayer, Chantal Laffargue, Jean-Marie Lasnier, Anne-Marie Faucelli, Gilbert Pasquer, Isabelle Deleuze, Patrick Porte, Maryline Bellon, Jean-Noël Gony, Augustine Poux, Julien Rochas, Isabelle Salin, Jean-Michel Stradaïoli, Myriam Gruit.

Abstentions : Valérie Renaudin, Robert Piquet, Maurice Savary, Catherine Aymard, Patrick Sandevour, Christine Coste, Patricia Ferrier.

16. Mise en sécurité des arrêts de bus : Route de Valliguières /chemin de la Plaine - demande de subvention.

Rapporteur : Madame Chantal Laffargue.

Sur proposition de la Direction départementale de l'équipement en sa qualité de maître d'œuvre et des diverses études menées par nos services, il est nécessaire de réaliser et de sécuriser un second arrêt bus à proximité du carrefour giratoire et de la route de Valliguières.

Ce projet estimé 84 660 €, complète la mise en sécurité de l'arrêt bus chemin de la Plaine pour 31 881€ (y compris l'éclairage public) portant ainsi le programme 2010 à 116 541€.

Il est proposé de solliciter une participation financière la plus large possible auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

Adoptée à l'unanimité.

17. Dissimulation des réseaux HTA BTA du poste « Grange Neuve » - Chemin de la Diane et RD111 : approbation de l'avant projet et demande de subventions.

Rapporteur : Monsieur Pierre Vinot.

La commune réalise des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de réservations diverses en fonction de ses besoins. Les travaux de mise en discrétion des réseaux électriques du chemin de la Diane et de la RD111 ont été estimés à 290 772,79 € HT. Il est proposé de solliciter l'inscription des travaux de mise en discrétion au programme « article 8 » année 2010.

Adoptée à l'unanimité.

18. Restructuration de l'entrée de ville et aménagement de la RD111 : demande de subvention auprès du Conseil Général.

Rapporteur : Madame Anne-Marie Faucelli.

La commune a déjà réalisé l'enfouissement des réseaux secs (mise en discrétion des réseaux, éclairage public). L'aménagement de l'entrée de ville, du carrefour de Puy de Ferrane jusqu'au chemin de la Loyane, portera sur l'aménagement de stationnements de bus scolaires, d'accotements multifonctionnels, de l'aménagement d'un trottoir donnant l'accès au cimetière et la réalisation d'un réseau pluvial.

Il convient d'approuver le plan de financement ci-joint, pour un montant total de 415 213.01€ hors taxes et de solliciter les services du département pour 287 108.86€.

Adoptée à l'unanimité.

19. Mise à disposition de deux agents auprès du Centre communal d'action sociale de la commune de Rochefort-du-Gard.

Rapporteur : Madame Augustine Poux.

Il conviendrait de procéder à la mise à disposition de deux agents de la filière technique auprès du Centre communal d'action sociale. Ces agents exerceraient leur mission auprès de cet établissement à raison de 5% pour l'un et 43% pour le second de leur temps de travail. Il est proposé d'approuver les conventions portant mises à disposition du CCAS de deux agents conclues pour une durée d'une année.

Adoptée à l'unanimité.

20. Convention portant mise à disposition d'un fonctionnaire territorial, auprès de l'École Intercommunale «Musique Expression » : renouvellement.

Rapporteur : Madame Isabelle Deleuze.

Il est proposé d'approuver le renouvellement de la convention portant mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de l'association école de musique intercommunale « Musique Expression » 13 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité.

21. Suppression de postes.

Rapporteur : Madame Augustine Poux.

Il est proposé de supprimer 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe et 1 poste de chef de service de police municipale.

Adoptée à l'unanimité.

22. Convention de participation financière de la commune de Saze à la piste d'athlétisme de Rochefort-du-Gard.

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël Gony.

Le collège, principal utilisateur de la piste d'athlétisme accueille essentiellement des enfants de notre commune et de celle de Saze.

Par délibération du 5 novembre dernier, le Conseil municipal de la commune de Saze a accepté de contribuer au financement de ces installations. Le montant de cette participation, calculé au prorata du nombre de collégiens fréquentant cet établissement sur le temps d'utilisation de cet équipement est fixé à 1 130€ par an pendant 20 ans. Il conviendrait d'approuver cette convention.

Adoptée à l'unanimité.

23. Bibliothèque municipale: exonération de cotisation pour les employés communaux.

Rapporteur : Madame Christiane Vidal.

Il conviendrait d'exonérer de toute cotisation à la bibliothèque municipale le personnel de la commune de Rochefort-du-Gard et du CCAS (titulaires et non titulaires, et retraités).

Adoptée à l'unanimité.

24. Exercice 2008 : Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris, maire.

Le rapport d'activité de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon - Exercice 2008 doit être présenté par le maire à l'assemblée délibérante, puis tenu à la disposition du public.

L'Assemblée prend acte dudit rapport.

25. Exercice 2008 : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable du Grand Avignon.

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris, maire.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon - Exercice 2008 doit être présenté par le maire à l'Assemblée délibérante, puis tenu à la disposition du public.

L'Assemblée prend acte dudit rapport.

26. Régularisation cession gratuite monsieur Gérard Bernadet.

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris.

Le permis de construire accordé à Monsieur Gérard Bernadet, délivré le 18 juillet 1997, était assorti d'une cession gratuite de terrain d'une superficie de 89m², à détacher de sa propriété et destinée, au profit de la commune, à l'élargissement de la voie. Il est proposé à l'Assemblée d'accepter cette cession gratuite.

Adoptée à l'unanimité.

27. Zonage du risque inondation à l'échelle communale : demande de subvention complémentaire.

Rapporteur : monsieur Patrick Vacaris, maire.

Par délibération du 25 septembre 2008, nous avons sollicité la participation financière de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon à la réalisation des études de zonage du risque d'inondation à l'échelle communale. Cette participation pourrait être portée de 10 à 18.65% du coût hors taxes de la dépense soit 7 824€ Il est proposé de la solliciter.

Adopté à l'unanimité.

28. Ouvertures anticipées de crédits en section d'investissement.

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris, maire.

Les crédits d'investissements 2010 seront votés lors du budget primitif en séance du Conseil et au plus tard le 31 mars 2010. En attendant, afin d'assurer la continuité du service public et de permettre la poursuite des travaux, il convient de prévoir certaines ouvertures de crédits dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits dont le montant et l'affectation sont précisés ci-dessous, seront inscrits au budget primitif 2010 lors de son adoption.

Chapitre 23

Mur de soutènement quartier Bellevue : 55 000€

Menuiserie école « Saint Exupéry » (mise en conformité) : 6 400€

Adopté à l'unanimité.

29. Questions diverses.

Monsieur le maire informe l'assemblée, qu'à priori, les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu pour le Débat d'orientation budgétaire le 4 mars 2010 et pour le Budget principal le 24 mars 2010.

Séance levée à 20h30.